

CANEVAS D'ETUDE D'AMENAGEMENT EXTERIEUR

Vous trouverez ci-dessous le canevas succinct de notre méthodologie d'étude des aménagements extérieurs.

Des extensions à l'étude principale peuvent être proposées et chiffrées, d'autres peuvent être estimées dès que toutes les données seront en notre possession.

Nos offres prennent en compte des aménagements de grande qualité esthétique et technique. Les documents fournis sont également de qualité et informatisés.

Nos documents sont remis en deux exemplaires en couleur le cas échéant.

1^{ÈRE} ÉTAPE

1. FOND DE PLAN

1.1. Travaux nécessaires à la réalisation d'un fond de plan 2D de qualité comprenant :

- la retranscription informatique en DAO des documents existants (cadastre, plan construction et terrain, esquisse, fichiers DXF ou DWG,...);
- Éventuellement: les travaux nécessaires aux relevés de terrain (limites de terrain, implantation construction, façade rez-de-chaussée, végétation arborescente, limite massif arbustif, ouvrages annexes, niveau général du terrain,...) par nos soins (ou en collaboration avec un géomètre) et les reports de relevés sur plan à l'échelle la plus appropriée,....

Le fond de plan est créé en 3D sur demande.

A DEFINIR.

NB : Pour les études, il est en général nécessaire de recevoir un fond de plan informatique (Format DXF avec indication des échelles, unité de mesure et origine) exploitable par notre bureau d'études (sans problèmes d'imports et de transformations) .

2. AVANT-PROJET

2.1. Création d'un avant-projet 2D sur base du programme établi par le Maître de l'ouvrage et communiqué lors de la première visite au Maître d'œuvre , comprenant la conception générale, l'organisation générale des circulations, des équipements, des constructions annexes et des vues, l'orientation du choix des matériaux, la création des massifs arbustifs et arborescents et leur typologie générale,...

Le plan fourni est informatisé et remis en 2D couleur à l'échelle la plus appropriée. De légères modifications peuvent être réalisées sur le premier avant-projet à la demande du Maître de l'ouvrage.

La prévision d'honoraire rémunère également une visite de présentation de l'avant-projet.

L'avant-projet peut être créé en 3D, des vues 3D sont calculées et une animation virtuelle 3D peut être fournie en supplément sur demande du Maître de l'ouvrage.

Programme de base : A DEFINIR

3. METRE DESCRIPTIF ET ESTIMATIF

3.1. Travaux de mesurage sur plan des éléments principaux envisagés par l'avant-projet (en M², M³, Forfait, Unité,...), y compris l'établissement d'un descriptif détaillé des postes de l'avant-projet et d'une estimation par poste afin d'établir assez précisément les coûts prévisibles de l'aménagement.

2^{ÈME} ÉTAPE

4. PLAN TECHNIQUE

4.1. Établissement de plans à l'échelle la plus adaptée (vue en plan, coupe et élévation le cas échéant) permettant à une entreprise normalement qualifiée d'exécuter les travaux pour certains éléments du projet et suivant les demandes du Maître de l'ouvrage.

Les plans sont accompagnés d'un cahier des charges techniques pour les demandes de prix et la bonne exécution des travaux.

Les honoraires envisagent une fourchette de temps en fonction du niveau de finition que le Maître de l'ouvrage souhaite apporter à l'élément projeté.

Plan technique envisagé : A DEFINIR

5. PLAN DE PLANTATION

5.1. Établissement de plans à l'échelle la plus adaptée (vue en plan et liste) permettant à une entreprise normalement qualifiée d'exécuter les travaux de plantation de zones précises du projet et suivant les demandes du Maître de l'ouvrage.

Les plans sont accompagnés d'un cahier des charges type et liste pour les demandes de prix et la bonne exécution des travaux.

Les honoraires envisagent une fourchette de temps en fonction du niveau de détail et du type de plantation souhaité par le Maître de l'ouvrage.

Zone de plantation : A DEFINIR.

6. DEMANDE DE PRIX

6.1. Les honoraires rémunèrent les prestations nécessaires à la remise de prix par les entreprises, c'est-à-dire les contacts des entreprises proposées par le Maître de l'ouvrage et/ou le Maître d'œuvre, l'envoi des plans et cahier des charges nécessaires à l'établissement des offres de prix, la fourniture de renseignement sur demande des entreprises,...

Le honoraires ne comprennent en général pas de réunion sur chantier avec les entreprises.

A DEFINIR

7. REUNION DE CHANTIER et SUIVI DE CHANTIER

7.1. Les honoraires rémunèrent les déplacements et plus ou moins 1 ½ heure de réunion sur chantier et l'établissement d'une fiche de visite envoyée au maître de l'ouvrage et aux entreprises exécutantes..

A DEFINIR suivant nature des travaux et qualité des entreprises

8. RECEPTION - DECOMPTE

8.1. Les honoraires rémunèrent les déplacements et le relevés des principales surfaces pour l'établissement des décomptes des entreprises, la vérification des comptes, les propositions de paiement et l'envoi au maître de l'ouvrage.

A DEFINIR suivant nature des travaux et qualité des entreprises

Informations et documents nécessaires à la réalisation des études

- * Une communication très rapide de toutes les informations concernant les points développés.
- * Une étroite collaboration avec le Maître de l'ouvrage.
- * Tout document, carte, plan, étude préalable sur le site et son environnement.
- * Toutes informations sur l'évolution du projet au cours de l'étude.